

vaisseaux sont tels que ceux que je viens de mentionner.

La motion est adoptée, et le bill lu une deuxième fois.

La Chambre se forme en comité général pour l'examen du bill.

(En comité.)

L'honorable M. BOSTOCK: L'honorable ministre dirigeant est-il prêt à accepter un amendement étendant le permis aux commandants de vaisseaux voulant faire le trajet du canal de Panama. Je ne veux pas, toutefois, risquer l'adoption du bill.

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne crois pas que la Chambre des communes siégera de nouveau, et un amendement peut avoir pour effet le rejet du bill.

L'honorable M. BOSTOCK: Il vaudrait peut-être mieux le renvoyer à la prochaine session, afin que nous puissions étudier convenablement la question que je viens de soulever.

L'honorable M. POIRIER: Au nom du comité rapporte le bill sans amendement. Le bill est alors lu une troisième fois et adopté.

BILL DES SUBSIDES.

1ère, 2e et 3e LECTURES.

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill (n° 104) intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1917.

Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose la deuxième lecture du bill. Les crédits mentionnés dans ce bill exigent peut-être quelques explications.

L'honorable M. BOSTOCK: L'honorable ministre dirigeant voudrait-il me dire si ce bill est soumis au Sénat conformément à la règle 70 du Sénat, qui dit:

Le Sénat ne peut procéder à la considération d'un bill comportant une dépense de deniers publics, que si, à sa connaissance, il a été recommandé par le représentant du roi.

L'honorable M. LOUGHEED: Je crois pouvoir répondre dans l'affirmative.

L'honorable M. BOSTOCK: Nous n'avons reçu aucun avis officiel de cette recommandation.

L'honorable M. LOUGHEED: Toutes les formalités ont été, je crois, observées relativement à ce bill.

L'honorable M. BOSTOCK: La présentation de ce bill, ici, est le premier avis que nous recevons.

L'honorable M. LOUGHEED: Les bills de subsides de 1916-17, sont comme suit:

Bill de subsides n° 1, adopté par la Chambre des communes le 7 avril dernier, renferme des crédits au montant de... \$ 99,458,597 41
Et il comprend deux annexes: A et B, comme suit:—

L'annexe A énumère tous les crédits votés par le comité des subsides jusqu'à la date de l'adoption du bill, et ces crédits se montent à... 28,713,666 40

L'annexe B comprend un cinquième de tous les crédits que le comité des subsides n'avait pas adoptés lors de l'adoption du bill, et qui se montent à... \$20,744,931 01

Et un crédit spécial pour les fins de la guerre de... 50,000,000
\$ 70,744,931 01
\$ 99,458,597 41

Le présent bill des subsides comprend trois annexes: A, B et C, comme suit:—

L'annexe A est basée sur les principales estimations de 1916-1917 et comprend les crédits se montant à... \$ 82,795,384 07

Le montant de chaque crédit est le quatre cinquième de cette somme des estimations non adoptées en comité des subsides, le 7 avril dernier. Le cinquième de ces crédits constitue l'annexe B de la loi des subsides n° 1 adopté par la Chambre des communes, le 7 avril dernier, et se monte à \$70,744,931 01—y compris le crédit de guerre de \$50,000,000.

L'annexe B est basée sur les estimations supplémentaires pour l'exercice de 1915-1916 et se monte à... 4,485,537 36

L'annexe C basée sur les estimations supplémentaires pour l'exercice de 1916-17, se monte à... 32,282,081 65

Y compris les prêts de \$8,000,000 à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; puis de \$15,000,000 à la "Canadian Northern Railway Company" et \$4,000,000 pour l'achat, l'équipement et l'exploitation de lignes de chemin de fer dites: Le chemin de fer appelé: Le Québec, Montmorency et Charlevoix, le Québec et Saguenay, et le chemin de fer Lotbinière et Mégantic.

Le montant total des subsides pour l'exercice de 1916-17 est comme suit:—

En vertu de la loi des subsides, n° 1, adoptée par la Chambre des communes comme bill n° 85, le 7 avril 1915, le montant total voté est de... 99,458,597 41